

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE226294001

Conclure une entente-cadre avec la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels pour la gestion, la validation de la conception et la surveillance pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, pont et tunnel aux DEL à la Ville de Montréal, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant de l'entente : 1 690 132,50 \$, taxes incluses, incluant 1 408 443,75 \$ en honoraires professionnels et 281 688,75 \$ en déboursés - Appel d'offres public 22-19191 - 1 soumissionnaire.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE226294001

Conclure une entente-cadre avec la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels pour la gestion, la validation de la conception et la surveillance pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, pont et tunnel aux DEL à la Ville de Montréal, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant de l'entente : 1 690 132,50 \$, taxes incluses, incluant 1 408 443,75 \$ en honoraires professionnels et 281 688,75 \$ en déboursés - Appel d'offres public 22-19191 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat visant l'octroi d'une entente-cadre pour des services professionnels dans le domaine de l'éclairage aux DEL de rues, de ponts et de tunnels, et également pour accompagner la Ville dans les autres projets touchant l'éclairage.

Les personnes représentant le Service ont d'abord présenté le contexte dans lequel s'inscrit cette entente. Il faut savoir que la Ville de Montréal poursuit son projet de conversion à l'éclairage aux DEL de près de 133 000 luminaires, répartis sur l'ensemble du territoire. La durée estimée de ce projet s'échelonne sur dix (10) ans. Alors que certaines des quatre (4) ententes-cadres de nature similaire arrivent bientôt à échéance et que d'autres sont déjà grandement utilisées, le Service de l'approvisionnement a

lancé un appel d'offres public pour des services professionnels afin de solliciter le marché pour l'octroi d'une (1) entente-cadre.

L'appel d'offres public a été publié du 9 mars au 12 avril 2022 et elle a donné lieu à la parution de deux (2) addenda. Parmi les neuf (9) preneurs du cahier des charges, seulement un (1) a déposé une soumission. Avec un écart de seulement 6,13 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation interne, celle-ci a été déclarée conforme par le Service de l'approvisionnement.

Les personnes invitées ont ensuite fourni des pistes de réflexion entourant l'écart à l'avantage de la Ville. Selon elles, la réduction s'explique par la concurrence des prix. En 2019, la Ville de Montréal a fait paraître un appel d'offres pour conclure quatre (4) ententes-cadres de nature similaire à celle-ci. Des six (6) firmes soumissionnaires, FNX-INNOV Inc. avait le prix de soumission le plus élevé. L'adjudicataire aurait cette fois ajusté son prix unitaire à la baisse, tout près de la valeur moyenne des soumissions de 2019.

Enfin, le Service a tenu à souligner qu'une décision défavorable retarderait la Ville dans son projet de conversation et dans la correction des déficiences. Il est d'ailleurs déjà difficile d'obtenir les services pour corriger les déficiences identifiées sur le territoire. Les commissaires ont d'ailleurs témoigné de leur expérience sur le terrain dans leur propre arrondissement où certains lampadaires sont demeurés allumés sans interruption depuis plus d'un an, faute de trouver la main-d'œuvre pour régler la situation.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE226294001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.